

**PROCES VERBAL DE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**  
**EN DATE DU 10 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un le dix mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 5 mai 2021

**Etaient présents** : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Jean-Marc DELOUVRIÉ, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY (à partir de 20h49), M. Bruno NAYROLLES (à partir de 20h53), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Absents excusés** : M. Jean MARTY (jusqu'à 20h49), M. Bruno NAYROLLES (jusqu'à 20h53), M. Christian VAYSSIÈRE

**Procuration** : M. Christian VAYSSIÈRE donne procuration à M. Christian POUGET

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Martine SEGARD-MAYEUX, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

### **1-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION**

Aucune remarque n'a été faite concernant le compte-rendu du dernier Conseil Municipal en date du 12 Avril 2021. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Jean MARTY à 20h49

### **2-BILAN ÉNERGÉTIQUE SALLE DES FÊTES ET IMMEUBLE ANCIENNE GENDARMERIE**

Délibération 20210510\_01

M. le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 28 juillet 2020, l'assemblée délibérante avait approuvé la convention pour l'établissement de diagnostics énergétiques des bâtiments publics avec le SIEDA.

Dans le cadre de cette convention, M. le Maire propose de solliciter la réalisation des diagnostics de la salle polyvalente et de l'ancienne gendarmerie.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recours à la convention sus-citée pour la salle polyvalente et l'ancienne gendarmerie

Mme Elisabeth BROUZES demande quelle est la durée de validité d'un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). (Note : un DPE est valable durant 10 ans.)

### **3-MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES DU CAMPING**

Délibération 20210510\_02

M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la régie de recettes du camping afin de pouvoir proposer à la vente divers produits d'épicerie et de restauration.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de 12 décembre 1978 instituant la régie de recettes du camping,  
décide à l'unanimité de modifier la régie de recettes du camping comme suit :

La régie de recettes du camping pourra encaisser le produit des ventes des biens suivants :

- glaces            -bouteilles de gaz
- boissons        -doses lessive
- bonbons        -doses lave-vaisselle
- gâteaux        -pain

Les tarifs seront fixés par arrêté du maire.

Arrivée de M. Bruno NAYROLLES à 20h53

Monsieur le Maire précise qu'une demande va être faite auprès du bureau de Poste de Saint-Amans-des-Côts afin de pouvoir y déposer les recettes des régies (nouvelle réglementation depuis le 30 avril 2021).

#### **4-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS & AUX ORGANISMES**

Délibération 20210510\_03

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'octroyer pour l'année 2021, les subventions aux associations et les adhésions aux organismes désignés ci-après, sous réserve qu'ils aient fourni auparavant leur bilan financier.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

ALCOV – Comité des Fêtes	10 000 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
Association des Parents d'Elèves	500 €
Club des Trois Clochers	100 €
Club d'Escalade	400 €
CTS Quilles de huit	90 €
FNACA	360 €
Foyer Rural de Touluch	200 €
Judo Club	300 €
La Boîte à Musique	200 €
Le Lac des Cygnes - GYM	150 €
Le Lac des Cygnes	700 €
Lilo Moov	500 €
Ski Club Barrézien	150 €
USAV (Foot jeunes et adultes)	2 660 €
USEP	3 000 €

#### **ADHÉSIONS AUX ORGANISMES**

ADA Espalion	746,76 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	100 €
Passerelle Nord Aveyron	100 €
Prévention Routière	70 €

Monsieur le Maire précise que l'attribution pour six associations se fera lors d'un prochain conseil municipal, dès réception de leurs frais fixes pour l'année 2021, à savoir :

la Société de Pêche (AAPMA), le Cercle Avicole Viadénois, Méca Passion Viadène, Seniors, la Société de Chasse, la Société Sport Quilles.

Monsieur le Maire précise également que l'attribution de subventions exceptionnelles se fera au cas par cas au long de l'année.

Concernant l'Union Sportive Argence Viadène, il est demandé par M. Gilbert VAYSSIÈRE, entraîneur, de regrouper le versement de la subvention des jeunes (460 euros) avec celle des adultes (2 200 euros).

M. Gilbert VAYSSIERE précise que le le foot va devoir rembourser les cotisations de cette année soit ne pas faire payer l'année prochaine, d'autre part l'USAV est le seul club du Nord Aveyron à avoir une école de foot.

## **5-ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES & RÉGIONALES**

Il est établi les tours de permanences des deux bureaux de vote, pour les élections départementales et régionales qui se tiendront le dimanche 20 juin 2021 et le dimanche 27 juin 2021.

Au vu des directives gouvernementales, il est demandé d'avoir en permanence 1 président ou vice-président + 1 secrétaire et 2 assesseurs élections départementales + 2 assesseurs élections régionales de 8h à 18h sur chaque bureau de vote.

Un nombre conséquent de personnes est donc mobilisé sur ces deux journées, un appel sera fait auprès d'administrés volontaires afin d'avoir suffisamment de personnes tout au long de la journée pour les élections et le dépouillement. Il sera vérifié que chaque personne présente soit vaccinée à la COVID-19 et ou qu'un test est été effectué 48h avant. Une liste des personnes présentes sera adressée à la Préfecture d'ici le 21 mai 2021.

Monsieur le Maire précise qu'afin de faciliter l'attente en extérieur des électeurs, des barnums et des chaises seront installées devant les deux bureaux de vote.

La réunion de la commission de Contrôle des Listes Electorales aura lieu le vendredi 28 mai 2021 au matin, en présence des membres élus, à savoir : Mme Elisabeth BROUZES, M. Eric SERRANO, M. Dominique ROUQUETTE.

## **6-RECRUTEMENT DES AGENTS SAISONNIERS**

Délibération 20210510\_04

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'accroissement de l'activité au niveau des services techniques et au camping sur la saison touristique, il y a lieu, de créer des emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

-De créer sept emploi non permanents pour accroissement saisonnier d'activité :

-2 emplois temps non complet de 17h50 hebdomadaires au camping pour une période de 6 mois

-5 emplois à temps complets aux services techniques, pour des périodes allant de 15 jours à 6 mois

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget.

## **7-LOYER BOULANGERIE**

Délibération 20210510\_05

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'après la dégustation réalisée en présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal en date du 28 Avril 2021, le choix du nouveau boulanger pour la reprise du commerce s'est porté sur Monsieur CHABANOL et Madame TIPHINEAU. Leur installation est prévue au 1er juin 2021. Afin de faciliter leur installation, il propose une remise de 50% du prix du loyer sur les 3 premiers mois (Juin / Juillet / Août 2021).

Ainsi, sur cette période, un loyer de 450 euros HT sera appliqué. Le montant du loyer sera rétabli au tarif normal de 900 euros HT à partir du mois de Septembre 2021. Le bail sera conclu pour une durée de 2 ans.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de contracter un bail commercial pour un commerce de boulangerie pâtisserie exclusivement avec M. CHABANOL et Mme TIPHINEAU avec un loyer de 900 euros HT par mois,
- décide d'appliquer une remise de 50% sur le montant du loyer de la Boulangerie sur les 3 premiers mois de location
- mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces à cette affaire.

Monsieur le Maire précise que les nouveaux boulangers prennent en location un appartement de l'Ancien Couvent.

Mme Jeannine VERNHES insiste sur l'importance de signer le bail commercial avant l'entrée dans les lieux des nouveaux boulangers.

Mme Elisabeth BROUZES demande si une caution bancaire a été faite. Monsieur le Maire précise, qu'en effet une caution bancaire d'un an de loyers a déjà été bloquée. Il expose également qu'un devis a été reçu ce jour de la part de CADIMA concernant l'achat de matériel d'occasion (façonneuse, diviseuse, armoire de pousse : 7 900 euros HT) et la reprise en dépôt vente de la machine PANEOTRAD. Monsieur le Maire suggère que la vente de la machine PANEOTARD soit faite avant tout achat.

Monsieur le Maire énumère le matériel laissé par M. et Mme LECOEUR, les anciens boulangers. Monsieur le Maire propose que les nouveaux boulangers reprennent, auprès de la société de crédit et à leurs frais, le matériel qu'ils souhaitent conserver pour un montant de 3 433,52 euros.

## **8-CAO SIGNALÉTIQUE PNR AUBRAC**

Délibération 20210510\_06

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'adhésion de la Commune au groupement de commande concernant la réalisation d'études préalables à la mise en place d'une signalisation d'information locale. La Commission d'Appel d'Offres du PNR de l'Aubrac se réunit le 12 mai 2021 pour traiter ce marché et qu'à ce titre, un membre du Conseil Municipal doit être désigné pour représenter la Commune et prendre part au vote.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Christian CAGNAC pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres Signalétique du PNR de l'Aubrac.

## **9-QUESTIONS DIVERSES**

-Mme Jeannine VERNHES demande si les coffrets électriques des lots déclassés du Lotissement de Sangayrac sont alimentés. Monsieur le Maire précise que les boîtiers sont vides.

-M. Didier CASSAGNES faire un rapide compte-rendu de la réunion, initiée par le PNR de l'Aubrac, qui s'est tenue ce jour pour le déroulement du séminaire d'aboutissement de l'ATLAS des Besoins fonciers. Il explique que l'accent a été fortement mis sur la réalisation de logements neufs à partir de logements rénovés. Il précise également qu'aujourd'hui ce sont 30 hectares par an (hors bâtiments agricoles) qui se construisent sur le territoire du PNR l'Aubrac et qu'avec la mise en place du nouveau PLUi selon les réflexions actuelles, la diminution sera plus que significative.

-Monsieur le Maire fait lecture de la réponse reçue du Conseil Départementale concernant l'état de la voirie départementale autour de Saint-Amans-des-Côtes RD34, ainsi que le traitement de la végétation des RD 541 et 599.

-Mme Isabelle LEMAIRE signale que Mme FERNANDEZ de l'embranchement des Tours demande si la commune peut goudronner son accès, comme cela a été fait pour son voisin.

-Mme Elisabeth BROUZES et M. Jean-Marc DELOUVRIÉ demandent si le panneau qui a été mis au plan d'eau de Sangayrac pour indiquer le Camping Municipal de La Vernhe est réglementaire. Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande a été fait et envoyé à la Préfecture de Rodez, qui a été validé. Il précise également que le panneau a été réalisé sur un châssis démontable, ce qui permettra de l'enlever l'hiver pour un stockage à l'abri et une durée de vie plus longue.

-Monsieur le Maire explique qu'une demande a été faite au PNR pour remettre les totems à l'intérieur de l'agglomération, mais aucune réponse ne lui a été faite en retour à ce jour.

-Monsieur le Maire précise qu'il avait été décidé de fermer la Mairie exceptionnellement le vendredi 14 mai 2021 pour le pont de l'Ascension, mais suite à une note de la Préfecture, les Mairies sont tenues d'assurer une permanence de 2 heures le vendredi 14 mai 2021 pour permettre aux administrés de s'inscrire sur les listes électorales (dernier jour). Cette permanence sera assurée de 10h à 12h.

-M. Didier CASSAGNES et M. Christian POUGET expliquent qu'un rendez-vous va être pris avec M. Jean-Yves COCHIN pour faire un point sur les travaux d'élagage en cours car les délais d'exécution sont trop longs et le résultat pas toujours satisfaisant.

-M. Bruno NAYROLLES précise que Mme Océane FABRE a été reçue et retenue pour le poste ouvert VTA Animateur Tourisme Viadène. Son contrat commencera au 1er juin 2021 et sa rémunération sera de 1 350 euros net annualisés.

-M. Bruno NAYROLLES explique que dimanche 16 mai 2021 matin aura lieu une foire aux plants et un marché gourmand place de la Croix et de place de l'Eglise. Les fleurs commandées par la commune pour le fleurissement du village seront livrées à ce moment-là. M. Jean-Marc DELOUVRIÉ précise que la plantation se fera avec d'ici fin mai avec les agents techniques. Il est également précisé que certains bacs à fleurs seront déplacés. De plus, il est signalé que la cale en

bois sous le bac à fleurs en face du FloBar menace de céder. Un socle en fer ou inox sera mis à l'étude.

-Mme Elisabeth BROUZES présente la fiche d'accueil nouvel habitant qui a été établie par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène à destination des secrétaires de Mairie. Après lecture et débat, il s'avère plus judicieux de réaliser un livret « Guide du nouvel arrivant » propre à la Commune de Saint-Amans-des-Côtes et qui serait distribué lors du passage en Mairie. Mme Jeannine VERNHES propose également un pot d'accueil annuel offert par la Commune aux nouveaux arrivants comme cela peut se faire dans les villes un peu plus importantes. Cette proposition sera mise à l'étude.

-Monsieur le Maire explique que dorénavant le portail des ateliers municipaux est fermé par un cadenas à code car il a été constaté à plusieurs reprises que les devants avaient été visités.

### Fin de la séance à 23h15

Le Maire,  
Christian CAGNAC

Le Secrétaire,  
Martine SEGARD-MAYEUX

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD-MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. DELOUVRIÉ	M. CASEJUANE	M. MARTY
M. G VAYSSIÈRE	M. C VAYSSIÈRE proc. Christian POUGET	Mme BROUZES	